

MIXXOL[®]

MORTIER LÉGER FIBRÉ PRÊT À L'EMPLOI
THERMO-ACOUSTIQUE AVEC DES
AGRÉGATS NATURELS RECYCLÉS
1000 kg/m³



Mortier léger en sac prêt à l'emploi, allégé par des agrégats de noyaux d'olives concassés issus du recyclage de l'industrie de l'olive, il est fibré et possède des propriétés isolantes, destiné à la réalisation de tous supports de revêtements de sols, chapes, sous-chapes, rattrapages de niveaux, formes de pentes, isolation thermique et acoustique aux bruits de chocs, remplissages divers...

Applications :

Le mortier léger MIXXOL® est destiné à alléger les structures (gain de poids d'environ 55 % par rapport à des bétons traditionnels), à isoler et traiter thermiquement et acoustiquement les différents types de supports existants dans les immeubles collectifs et maisons individuelles en travaux neufs ou de rénovation, à la réalisation de tous supports de revêtements de sols, sous-chapes, rattrapages de niveaux, formes de pentes, isolation acoustique aux bruits de chocs, remplissages divers...

Avantages :

- Collage direct du carrelage après 15 jours, sans ragréage
- Agrégat naturel issu du recyclage des noyaux d'olives
- Epaisseur minimum 3 cm
- Léger 1000 kg/m³
- Sac prêt à l'emploi de 20 litres
- **Pompable sur de longues distances et à grande hauteur**
- Complément d'isolation thermique
- Mise en œuvre simple et facile
- Compatibilité avec tous les revêtements (cf. tableau revêtement)
- Stable dans le temps
- Qualité constante du mélange tout au long du chantier

Caractéristiques techniques :

- Composition : 49 % d'agrégats de noyaux d'olives concassés + 51 % de liant hydraulique (ciment), fibres et adjuvants
- Masse volumique : 1000 kg/m³
- Conductivité thermique λ : 0,32 W/mK
- Résistance à la compression à 28 jours : > 4 MPa
- Réaction au feu : M0
- Durabilité : Imputrescible
- Affaiblissement acoustique aux bruits de chocs avec SCAM : 19 dB en épaisseur 5 cm (estimation)
- Epaisseur minimum : 3 cm
- Epaisseur maximum : 15 cm
- Température d'application : + 2 °C et + 32 °C

Conditionnement :

- Sac prêt à l'emploi de 20 litres
- Poids de 20 kg
- Palette de 50 sacs
- Peut se conserver 12 mois maximum sur palette, dans un endroit frais et sec, à l'abri du gel et de l'eau.

Consommation / rendement :

environ 10 kg / m² / cm d'épaisseur





1 sac de



+ 5,5 à 6 litres d'eau



+



Préparation à la bétonnière :

Consommation de 50 sacs au m³

- Verser 5,5 à 6 litres d'eau dans la bétonnière en marche
- Verser le sac **entier** de MIXXOL®
- Laisser malaxer pendant 5 à 6 minutes
- Le mélange devient homogène non liquide
- Ne pas utiliser plus de 60 % du volume de la bétonnière pour obtenir un mélange homogène.
- Lors de la première gâchée la bétonnière est sèche et le produit aura tendance à adhérer aux parois. Laisser malaxer un peu plus longtemps et veiller à ne pas rajouter inutilement de l'eau.



Préparation au malaxeur ou la pompe à chape sèche :

Idem que pour une bétonnière suivre les mêmes étapes :

- Pompe à chape, verser 5 à 6 litres d'eau.
- Malaxeur, prévoir un récipient adapté.



Possibilité de mélanger les sacs manuellement

Précaution d'emploi lors de la préparation du mortier MIXXOL® :

- Respecter le dosage en eau
- Ne jamais remouiller le mortier léger après malaxage
- Le mélange ne doit pas être liquide
- Possibilité de mettre un antigel, ne pas mettre d'autres adjuvants



Le mortier léger prêt à l'emploi MIXXOL® avec des noyaux d'olives concassés contribue à la valorisation des déchets de l'industrie de l'olive. Il est constitué à 49 % de noyaux d'olives concassés issus à 100 % du recyclage de la production de l'huile, après les étapes de détritages (broyages) des olives non dénoyautées et le pressurage de celles-ci, les noyaux concassés sont lavés pour supprimer tous résidus ou sous-produits de l'huilerie, ensuite une seconde vie dans le domaine de la construction commence. La réintégration des noyaux d'olives permet de contribuer au bien-être de la planète en valorisant les déchets de l'industrie de l'olive.

Le mortier léger MIXXOL® se met en œuvre facilement car il est parfaitement pompable sur de longues distances et à grande hauteur. Sa consistance permet une application simple et efficace lors de mises à niveau et confection de supports de revêtements prêts à recevoir directement un carrelage collé. Le mortier léger MIXXOL® se met en œuvre comme une chape traditionnelle avec les mêmes outils et se travaille facilement, permettant d'obtenir des surfaces planes lorsqu'elles sont simplement tirées à la règle. La mise en œuvre est similaire aux règles des NF D.T.U. 26-2 – NF P 14-201 « Chapes et dalles à base de liants hydrauliques ».

Préparation du support :

Tous les types de planchers ou supports peuvent recevoir le mortier léger MIXXOL® s'ils sont porteurs de la charge à mettre en œuvre et conformes aux NF D.T.U. 26-2 – NF P 14-201 et NF D.T.U. 52-1 – NF P 61-202.

Le plancher ou support doit être nettoyé des dépôts, déchets, pellicules de plâtre ou autres matériaux provenant des travaux des différents corps d'état.

L'épaisseur minimum à mettre en œuvre est de 3 cm, y compris au-delà de tout élément noyé dans le mortier léger MIXXOL® (gaines, canalisations, etc.).

1/ **Mettre en place une bande périphérique** en matériaux résilients d'épaisseur minimale de **3 mm dans tous les cas et de 5 mm minimum en cas de plancher chauffant** pour la désolidarisation en périphérie de la pièce et autour de tous les éléments entrant en contact avec le mortier léger (parois verticales, huisseries, canalisations, etc.) pour éviter les ponts phoniques ainsi que les fissurations conformément aux NF D.T.U. en vigueur. Lorsqu'il existe des joints de construction dans le support, ces joints doivent être prolongés dans le mortier léger. Outre les joints de construction du support, des **joints de fractionnement** sont **exécutés tous les 25 m² et au plus tous les 8 mètres linéaires**, à chaque angle saillant et montée d'escalier. **Prévoir des seuils de porte à chaque changement de pièce.**

Les règles joints (type Piano Zéro®) permettent à la fois de réaliser les joints de fractionnement, les guides de dressages et les repères d'épaisseur pour une mise en place parfaitement plane.

2/ **Pose flottante** (désolidarisée du support, non adhérente), **mettre en place sur toute la surface du support un film PE (polyéthylène) micro-perforé** ou une sous-couche acoustique mince (SCAM) pour améliorer l'acoustique du support en réduisant les bruits de chocs (tous les autres produits d'interposition en plaques, rouleaux ou vrac ne sont pas acceptés (PSE, XPS, Laine de verre...)). Le film PE ou la SCAM doivent parfaitement suivre le support ainsi que les angles afin qu'il n'y ait aucune bulle d'air (vide) entre le support et ceux-ci.

Dans le cas de la mise en place d'une sous-couche acoustique mince (SCAM), l'épaisseur du mortier léger ne devra pas être inférieure à 5 cm pour une SCAM classée SC1 et de 7 cm pour une SCAM classée SC2 conformément à la NF P 61-203 « Mise en

œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage » - partie commune au NF D.T.U. 26-2 et au NF D.T.U. 52-1.

3/ **Pose adhérente** (uniquement sur support béton), **mettre impérativement un primaire d'accrochage** (type Edilstik®) adapté en quantité suffisante.

4/ Mettre en place vos règles joints à l'aide de plots de mortier (faire des petits plots pour éviter de trop réduire l'épaisseur du mortier léger) si nécessaire.

5/ En cas de flexion du support, positionner un treillis soudé maille 50 x 50 sur la surface à mettre en œuvre en veillant bien à ce que les plaques se chevauchent au moins d'une maille. Placer des cales sous le treillis ou des plots de mortier de façon à ce qu'il soit ensuite bien pris au milieu du mortier léger (un treillis mal posé risque de créer des désordres).

6/ **Chauffage par le sol**, il n'est pas possible de recouvrir un chauffage par le sol avec le mortier léger MIXXOL®, cela empêcherait la bonne diffusion de la chaleur, par contre placé en dessous, le mortier léger MIXXOL®, favorise la réalisation d'un système par le sol performant en réunissant ravaillage et un complément d'isolation en une seule opération. Nous consulter.

Tout élément poreux (exemple : plots de mortier des règles joints) **devra être remouillé avant le coulage** du mortier léger pour une parfaite adhérence.

Mise en forme du mortier léger MIXXOL® :

Après malaxage du produit, comme indiqué dans le paragraphe « Préparation du mortier léger MIXXOL® », le mortier doit être homogène.

- Mettre en œuvre le mortier léger comme une chape traditionnelle à l'aide des outils adaptés (râteau, pelle, règle, etc.).
- Vérifier le bon étalement du mortier sur le film PE ou de la sous-couche acoustique.
- Tirer à la règle et vérifier l'épaisseur mise en œuvre.
- Pour une surface plane et soignée finir à la taloche ou à la lisseuse.

Précaution d'emploi lors de la mise en forme du mortier MIXXOL® :



- Durée d'utilisation du mortier après malaxage : 30 minutes.
- Tirer le mortier en une seule fois ou finir sur un joint de fractionnement.
- Ne pas fermer la surface du mortier par un talochage trop prononcé pour un meilleur séchage et une meilleure accroche.





Pose du revêtement de sol :

La finition de surface dépend du revêtement final. Tous les revêtements de sols sont admissibles conformément aux règles de l'art et à nos recommandations faites sur le tableau ci-dessous. De même que le collage du carrelage est à effectuer avec de la colle souple et le jointoiement avec des joints souples. Selon la destination des locaux et le type de revêtement, nous vous conseillons de vous reporter aux NF D.T.U. correspondants ainsi qu'aux prescriptions des fabricants.

Revêtement	Bâtiments d'habitation classés P2 et P3*	Normes / NF D.T.U.	
Carrelage collé	Pose directe après 15 jours	Sols en carreaux collés	NF D.T.U. 52-2 - NF P 61-204
Carrelage scellé	Pose directe du mortier de scellement après 48 heures	Sols scellés	NF D.T.U. 52-1 – NF P 61-202
Parquet flottant*	Pose directe après 28 jours	Parquets en pose flottante	NF D.T.U. 51-11 – NF P 63-204
Revêtement stratifié*	Pose directe après 28 jours	-	-
Parquet collé*/**	Ragréage 5 mm après 28 jours	Parquets collés	NF D.T.U. 51-2 – NF P 63-202
Moquette*/**	Ragréage 5 mm après 28 jours	Sols textiles collés	NF D.T.U. 53-1 – NF P 62-202
Sol souple*/**	Ragréage 5 mm après 28 jours	Sols plastiques collés	NF D.T.U. 53-2 – NF P 62-203

* En aucun cas, la pose de ces revêtements devra être réalisée si le mortier n'a pas atteint un taux d'humidité inférieur à 9 %

** La pose de ces revêtements sera exécutée après séchage complet du mortier et après application du ragréage correspondant.

* Suivant cahier du CSTB 3509 de novembre 2004 "Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux".

- Laisser sécher à l'abri des courants d'air, au besoin protéger provisoirement avec un film PE pendant 48 heures. Protéger également du soleil et des fortes températures et/ou de la pluie pendant la prise.
- Une planification des travaux doit être effectuée pour que le revêtement de sol soit posé dans un délai de 28 jours maximum après le coulage du mortier léger.
- Le mortier léger n'est pas destiné à rester apparent et doit systématiquement recevoir un revêtement de sol.
- Dans le cas où plusieurs corps de métier seraient amenés à travailler sur le mortier léger, il est impératif de protéger celui-ci en établissant un chemin de circulation avec des planches ou en appliquant une barbotine sur la surface du mortier.
- Un balayage de la surface du mortier est obligatoire avant application des enduits (ragréage) de préparation de sols et la pose du revêtement de sol final.



Pose et fixation de cloisons :

Le mortier léger MIXXOL® peut recevoir des cloisons dont le poids est inférieur ou égal à 150 kg/ml, elles sont réalisées après un délai de séchage du mortier léger de minimum 7 jours.

- Dans le cas de cloisons lourdes (> 150 kg/ml), il faut obligatoirement renforcer le mortier léger ou sinon les faire traversantes jusqu'au support.
- Pour la fixation des rails ou tous autres guides, un pré-perçage est conseillé avant le vissage.

Mise en œuvre en colombage :

L'utilisation du MIXXOL® en colombage est possible (nous consulter).





Les informations figurant sur cette fiche résultent de notre connaissance des produits et de notre expérience. Les caractéristiques obtenues In Situ peuvent varier en fonction des conditions de mise en œuvre. En cas d'application non explicitement prévue dans le présent document, il appartient à notre clientèle de se renseigner ou de procéder à des essais préalables représentatifs. Les informations figurant sur cette fiche ne peuvent en aucun cas impliquer une garantie de notre part quant à l'utilisation du produit. Elles n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales de vente. Avant toute mise en œuvre, il convient de vérifier que la présente fiche n'a pas été remplacée par une édition postérieure.